



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....32

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**Objet :**

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur RICHARD**

**Délibération numéro :**  
**2018/154**

**Adhésion de la ville à  
l'association nationale des  
élus aux sports A.N.D.E.S.)**

**ETAIENT EXCUSES :** Bernard NIEL , Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Thierry SOLIER, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

**PROCURATIONS :** Bernard NIEL pouvoir à Maryse DAURES, Nathalie FORT pouvoir à Anne GAUTRAND, Patrice GINESTE pouvoir à Elodie PLATET, Dominique DUCROS pouvoir à Bérénice LACAN, Thierry SOLIER pouvoir à Karine ORCEL

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Laaziza KECHKECH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 27 septembre 2018, et que la convocation du conseil avait été faite le vendredi 14 septembre 2018



Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de l'association nationale des élus aux sports (A.N.D.E.S.),

Considérant que cette association est un réseau d'échanges et de réflexions en matière de politique sportive regroupant plus de 5 000 villes ;

Considérant que les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et à promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement des activités et infrastructures sportives ;

Considérant le rapport de Monsieur Hugues Richard, adjoint au maire chargé des sports et de l'événementiel sportif,

Après avis de la Commission sports/santé en date du 13 septembre 2018, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1- D'adhérer à l'association nationale des élus aux sports (ANDES),
- 2- De désigner, conformément aux statuts de l'association, Monsieur Hugues RICHARD, adjoint au maire chargé des sports et de l'événementiel sportif, pour représenter la Ville auprès de l'association,
- 3- Dit que le montant de la cotisation pour 2018/2019 est fixé à 450 €,
- 4- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au budget sports/santé TS 124 Nature 6238 Fonction 40

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

